

Autoriser les activités du Marché de proximité de Québec

Règlements de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 303 400 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 496 et à une demande d'occupation sur le lot 1 303 400 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 497 (870, avenue De Salaberry, quartier de Montcalm, district électoral du Cap-aux-Diamants)

Activité de participation publique

Consultation écrite

Date et heure (ou période)

Du 24 au 30 janvier 2024 inclusivement

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du

Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou

Projet

Secteur concerné

Le terrain concerné est situé au sud du chemin Sainte-Foy, à l'ouest de l'avenue De Salaberry, au nord de la rue Crémazie ouest et à l'est de l'avenue Cartier, 870, avenue De Salaberry.

Description du projet et principales modifications

Un organisme à but non lucratif souhaite vendre des produits locaux à partir d'un conteneur réfrigéré. Ce dernier serait situé dans le stationnement du 870, avenue de Salaberry, entre le chemin Sainte-Foy et la rue Crémazie Ouest.

La réglementation actuelle ne permet pas ce type d'activités et obligerait l'organisme à positionner le conteneur au centre du stationnement en raison des distances minimales à respecter avec les limites de lot.

Pour permettre au projet d'aller de l'avant, il est proposé de procéder par règlement de permission d'occupation, ce qui permettrait de régler à la fois l'usage et la distance de dégagement. Les modifications réglementaires proposées s'appliqueraient uniquement pour le lot.

Les modifications réglementaires proposées :

- Autoriser l'usage C2 Vente au détail et service
- Retrait de l'exigence d'un dégagement de 15 mètres avec la ligne de lot

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=644>

Participation

Conseillère municipale :

M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, conseillère municipale, district électoral du Cap-aux-Diamants

Personne-ressource :

M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation :

M^{me} Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation dans la page Web du projet

- 224 visiteurs ont fréquenté la page Web de la consultation écrite.
 - 71 visiteurs ont consulté la documentation disponible et 45 citoyens/citoyennes ont apporté des commentaires ou des questions.
-

Questions et commentaires du public

Citoyen/citoyenne 1 :

« Nous sommes membres du Marché de Proximité depuis novembre 2008 (donc depuis 15 ans) parce que cet organisme correspond parfaitement à nos valeurs humaines, sociales, et surtout écologiques, valeurs auxquelles la ville devrait être aussi sensible que nous en leur donnant son appui. Il est pourtant toléré qu'à quelques mètres de nos résidences, il y ait des tests de fonctionnement de génératrices qui durent une demi-heure chaque semaine, (et on a appris que la Régie du Bâtiment exigerait tous les mois, un test en pleine charge d'une durée de 2 heures). Aucun règlement ne restreint ces tests, trop longs, de nécessité et de fréquence non fondées, et occasionnant une pollution autant atmosphérique que sonore. La ville tolère aussi qu'on produise de plus en plus de la neige artificielle pour compenser le réchauffement climatique. Sur la possible nuisance visuelle ou sonore du conteneur du Marché de Proximité, je dirais que ce n'est rien à côté de

l'horreur des blocs de béton et des clôtures des nombreux événements qu'on subit à Québec, horreur qu'on fait voir aussi à tous nos visiteurs, sans compter le volume des sonorisations qui augmente chaque année et atteint des niveaux qui dépassent l'entendement. On ne parlera pas ici de l'horreur environnementale que représentent les bateaux de croisière. Le mot "Proximité" dans le nom de notre marché a une double signification. D'abord, obtenir des denrées de qualité chez des producteurs bio, qui respectent donc l'environnement, et qui se trouvent le plus près possible de chez nous (circuit court), et son point de chute, au cœur de notre quartier, permet à la majorité de ses membres d'y accéder en transport actif (sans pétrole). Le conteneur de notre Marché est devenu indispensable à son bon fonctionnement. Visitant régulièrement son emplacement, le seul problème qu'il représenterait serait peut-être son aspect visuel. La ville pourrait lui accorder une tolérance, quitte à l'entourer de plantes grimpantes qui le fusionneraient dans le décor environnant. La ville de Québec devrait donc proposer un accommodement à notre Marché de Proximité, action qui serait justifiée par des valeurs sociales et écologiques qu'elle entend défendre et encourager. »

Citoyen/citoyenne 2 :

« Bonjour, nous sommes une famille de cinq personnes résidant au centre-ville qui profite de l'offre du marché de proximité depuis ses tout débuts! Au fil des années, l'offre de produits s'est élargie et est devenue une source d'approvisionnement centrale aux besoins alimentaires de notre famille. L'emplacement actuel nous permet de nous procurer la majorité de notre épicerie au marché de proximité sans avoir à prendre la voiture. L'accès à vélo, à pied et à proximité des métro bus s'avère central pour nous. Je crois sincèrement que la mission du marché est en total concordance avec celles des organismes qu'abritent le Centre culture et environnement Frédérick Back. Il serait regrettable et dommageable que le marché de proximité ne puisse pas poursuivre ses activités dans son emplacement actuel. Longue vie au Marché de proximité au Centre Frédérique Back! ».

Citoyen/citoyenne 3 :

« Je suis membre du Marché de proximité depuis 12 ans. Comme résidente du centre-ville, ayant choisi de ne plus avoir de voiture, la proximité du marché est essentielle pour mon approvisionnement de denrées fraîches et de qualité, biologiques, produites localement. Le marché, par son emplacement, contribue à un mode de vie actif et écologique puisqu'il est également accessible par Métrobus. Je remarque à chaque semaine, que plusieurs autres membres accèdent au marché en transport actif. Le container est joliment peinturé et se fond bien dans l'environnement. Il n'est pas bruyant non plus. C'est essentiel de conserver ce service au Centre culture et environnement Frédéric Back. Merci! ».

Citoyen/citoyenne 4 :

« Je suis en faveur de cette modification demandée du zonage. Le marché fonctionne depuis de nombreuses années et il n'y a, à ma connaissance, jamais eu d'incidents liés à l'emplacement du conteneur ».

Citoyen/citoyenne 5 :

« J'appuie l'autorisation des activités du Marché de proximité de Québec. Cet organisme à but non lucratif sert des besoins de la communauté dans ses besoins de bases, soit une alimentation saine, biologique et local. La mission du Marché de proximité appui l'agriculture local et dans le respect de l'environnement. Le fait que le Marché soit dans la communauté permet aux gens d'y venir à pied et en vélo, avec des moyens de transport actifs. Il mobilise de nombreux bénévoles, incluant des jeunes de l'école Joseph-François-Perrault, ce qui est facilité par la proximité entre le Marché et l'école. Bref, le Marché est un organisme qui joue un rôle important dans notre communauté et dans notre société. J'appui entièrement le Marché et trouve très important qu'il poursuive ses activités, en étant basé dans la communauté ».

Citoyen/citoyenne 6 :

« Je suis favorable aux changements requis pour autoriser les activités du marché de proximité de Québec ».

Citoyen/citoyenne 7 :

« Je trouve que c'est une excellente idée de permettre les activités du Marché de proximité de Québec au centre Frederick Back, ainsi que l'usage de l'entreposage réfrigéré extérieur. La vocation mixte du lieu participe à sa convivialité. De plus la mission du Marché est cohérente avec celle du centre Frederick Back ».

Citoyen/citoyenne 8 :

« Bravo pour l'ouverture de changer les règlements. Un conteneur peu très bien être une unité intéressante pour refroidir les aliments et soutenir un point de vente d'une initiative ».

Citoyen/citoyenne 9 :

« Le Marché de proximité de Québec a besoin de ce conteneur. Comme résident du quartier et membre du Marché, je suis entièrement favorable à ce que l'autorisation soit fournie. Par ailleurs, le conteneur est joli, peu visible de la rue et loin de toute propriété voisine ».

Citoyen/citoyenne 10 :

« Les autorisations devraient être allouées. Le MPQ ne produit aucun dérangement. Au contraire, ils ont eu le souci de rendre le conteneur attractif et lumineux via l'art urbain. Aussi, il assure un approvisionnement en aliments sains et locaux pour les quartiers périphériques (je demeure dans le Bas-Bijoux qui est un véritable désert alimentaire) ».

Citoyen/citoyenne 11 :

« Autoriser l'usage C2 Vente au détail et services Retrait de l'exigence d'un dégagement de 15 mètres avec la ligne de lot dans le stationnement du 870, avenue de Salaberry, entre le chemin Sainte-Foy et la rue Crémazie Ouest! ».

Citoyen/citoyenne 12 :

« Les autorisations devraient être allouées. Le MPQ ne produit aucun dérangement. Le conteneur est couvert d'une murale magnifique. Aussi, il assure un approvisionnement en aliments frais et locaux pour plusieurs quartiers ».

Citoyen/citoyenne 13 :

« Je suis d'accord avec l'autorisation du marché de proximité à exercer ses activités tel que proposé ».

Citoyen/citoyenne 14 :

« Mon seul commentaire est qu'on veut conserver ce lieu de marché de proximité, donc tout ce qui peut être fait pour les bienfaits de ce marché doit être précieusement gardé ».

Citoyen/citoyenne 15 :

« Je suis en faveur des modifications réglementaires qui permettront au marché de proximité de régulariser une situation de fait depuis sa création et ainsi permettre de pérenniser le marché. Je me permets de rappeler que le marché prône des valeurs d'agriculture locale, de proximité et respectueuse de la nature ».

Citoyen/citoyenne 16 :

« Je suis en faveur du maintien des activités actuelles du Marché de proximité ».

Citoyen/citoyenne 17 :

« Habitant au pied du coteau, dans un quartier où tout le monde n'a pas une voiture, je ne peux que constater à quel point il est difficile d'obtenir des fruits et légumes frais et locaux à distance de marche. Le Marché de proximité peut certainement combler ce besoin dans "notre petit désert alimentaire" tout en encourageant les producteurs de denrées de la région ».

Citoyen/citoyenne 18 :

« Je suis en faveur du maintien des activités actuelles du Marché de proximité sur le même site ».

Citoyen/citoyenne 19 :

Le Marché de proximité de Québec a besoin de ce conteneur. Comme résident du quartier et membre du Marché, je suis entièrement favorable à ce que l'autorisation soit fournie. Par ailleurs, le conteneur est joli, peu visible de la rue et loin de toute propriété voisine.

Citoyen/citoyenne 20 :

« Les autorisations devraient être allouées. Le Marché de Proximité de Québec ne produit aucun dérangement. Au contraire, ils ont eu le souci de rendre le conteneur attractif et lumineux via l'art urbain et collaboratif. Aussi, il assure un approvisionnement en aliments sains et locaux pour les quartiers périphériques. Ils sont aussi un acteur clé du Centre culture et environnement, et participent à la synergie communautaire et culturelle du quartier et des environs ».

Citoyen/citoyenne 21 :

« Je supporte le changement à la réglementation pour permettre la continuité des activités du Marché de proximité de Québec. Il s'agit d'un service important et apprécié par les résidents du quartier ».

Citoyen/citoyenne 22 :

« Très belle initiative à l'échelle humaine aux impacts concrets, le modèle mériterait d'être reproduit ».

Citoyen/citoyenne 23 :

« Je suis adhérent au Marché de proximité depuis 2011. Cet organisme est un modèle à suivre en termes d'alimentation durable. Il permet aux adhérents de se nourrir sainement tout en favorisant les produits locaux, de saison et à des prix raisonnables et équitable pour tous (mangeurs, producteur, Marché). Le Marché fait vivre et prospérer plusieurs fermes et entreprises agroalimentaires de la Capitale-Nationale et des régions avoisinantes. Son emplacement est idéal au cœur du centre-ville et à proximité des quartiers centraux densément peuplés. Il cadre à merveille avec les autres organismes du Centre de l'environnement Frédéric Bach. Ce serait une catastrophe que d'y refuser ses activités ».

Citoyen/citoyenne 24 :

« Je souhaite que l'on autorise les activités du Marché de proximité de Québec. Cette activité est grandement appréciée et son apport essentiel à la communauté ».

Citoyen/citoyenne 25 :

« Le marché de proximité est l'une des rares places dans la ville de Québec où il est possible de se procurer des vivres produits localement et de bonne qualité. Aucune épicerie ne permet ce service. Ce marché permet de desservir un grand bassin de population de la haute ville, Saint-Sacrement et de la basse ville. Il est présent été comme hiver et pallie l'absence des marchés d'été. On pourrait le qualifier d'utilité publique. En ce sens, le maintien de ses activités est indispensable ».

Citoyen/citoyenne 26 :

« Comme simple citoyenne, je souhaite manifester mon soutien à cette initiative pour l'alimentation durable et au maintien de sa localisation dans son secteur actuel. Advenant que la réglementation ne permette pas le maintien de l'activité dans les locaux actuels, je compte sur nos instances municipales pour s'impliquer dans la recherche d'une solution qui permettrait au marché de proximité de poursuivre ses opérations dans le même secteur et avec la même accessibilité (stationnement et transports en commun). Merci ».

Citoyen/citoyenne 27 :

« Depuis huit années ma familles et moi vivons à Québec dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Les trois piliers de notre quotidien depuis notre arrivée sont la merveilleuse école Saint-Jean-Baptiste, le centre communautaire Lucien Borne et le marché proximité. Cette plate-forme mettant en lien les produits locaux avec la population du centre-ville est une grande réussite et nous sommes fiers de pouvoir dire à nos enfants

que les carottes de Natacha ou le Quark de Cassis et Mélisse qui sont dans leur assiette ont été cultivées pas loin d'ici dans le respect de la terre et des femmes et des hommes qui la travaillent (et qu'en hiver, il n'y a pas de tomates ni de basilic parce que c'est justement l'hiver). Le MP participe largement à un mode de vie plus sain et plus écologique. De plus, avec l'emplacement du MP en son sein, le centre culturel Frederic Back peut prétendre être un des rare centre des cultures. Du jamais vu. Une grande réussite. Concernant le container frigorifique, il ne peut y avoir de meilleur place que son emplacement actuel, sur le côté, fondu dans les arbres. Difficile de le voir à un autre endroit sans qu'il gêne visuellement, sans qu'il diminue le nombre de stationnement. Je suis donc favorable à trouver une solution modifiant les règles liées au zonage ».

Citoyen/citoyenne 28 :

« Je suis déjà cliente du Marché de P de Q. depuis un an. Cette superbe organisation nous offre la possibilité de manger frais, tout en soutenant les producteurs alimentaires de conscience qui produisent des denrées exceptionnelles de fraîcheur et de pureté. Pas de pollution dans mes aliments! De plus, ce marché de proximité est, selon mon expérience, un endroit qui rallie les citoyens du quartier sous le joug du partage et de la consommation raisonnée. Son existence rehausse de beaucoup la qualité de vie de chacun et promeut la solidarité et le développement d'une agréable vie de quartier ».

Citoyen/citoyenne 29 :

« Je suis en faveur de la continuité des activités du marché au Centre Frédéric Back. Le marché de proximité est un modèle d'innovation pour la transition sociale et écologique. Il faut lui permettre de continuer d'opérer à son emplacement actuel, son travail est tellement important et sa vision tellement porteuse! Ainsi, je suis en faveur d'une modification du zonage autorisant la vente au détail et de permettant l'utilisation et l'emplacement du conteneur au 870 Avenue de Salaberry. Plusieurs projets de distribution/vente de denrées alimentaires de proximité ou biologiques ont fermé au cours la dernière année, il faut soutenir davantage celles qui sont toujours là! Le modèle du marché de proximité est vraiment intéressant! ».

Citoyen/citoyenne 30 :

« Le marché de proximité fait partie de mes habitudes de consommation. Le marché a une offre qui n'est présente nulle part ailleurs. Étant également une utilisatrice du centre de l'environnement et de la ruelle, je ne vois pas comment l'emplacement du conteneur pourrait nuire et donc, je serais en faveur de permettre et conserver la structure telle qu'elle est ».

Citoyen/citoyenne 31 :

« J'autorise les activités du Marché de proximité de Québec là où il se trouve actuellement. Depuis 2017, je suis adhérente au Marché de proximité et également bénévole. L'esprit du marché, sa mission, sa façon de fonctionner ainsi que sa localisation me conviennent parfaitement. J'y trouve des produits biologiques de première qualité, ceci en direct des fournisseurs de la région, ainsi qu'une merveilleuse équipe de travail. Ce qui ne m'empêche pas de faire des courses dans le quartier (CRAC, épicerie européenne, IGA, Intermarché, etc.). Merci d'en prendre note ! ».

Citoyen/citoyenne 32 :

« Le marché de proximité est un endroit essentiel. C'est un des seuls modèles de ce genre d'agriculture de proximité. Ils ont une clientèle fidèle qu'ils ont construit à travers les années avec beaucoup d'efforts. Leurs activités sont bien intégrées au centre de l'environnement, ils ont leur place. Le petit espace qu'ils occupent ne dérange personne. Le actuel est bien adapté et même esthétiquement plaisant ».

Citoyen/citoyenne 33 :

« Le marché de proximité est un atout pour le quartier. Je souhaite que la modification projetée au zonage régularise sa situation ».

Citoyen/citoyenne 34 :

« Je suis en faveur que les activités du Marché de proximité puissent continuer dans l'édifice Frédérique Back. Le Marché est un organisme non lucratif qui sert les citoyen.nes de Québec, en offrant de bons aliments de proximité. Le Marché soutien également des producteurs locaux en fonctionne par un système d'adhésion. Le Marché a besoin de pouvoir continuer à se servir d'un container (qui est joliment peinturé) stationné à côté de Marché, afin de s'assurer le bon entreposage les aliments et de les garder bien conservé pour les adhérents. Le Marché a une vocation sociale et écologiste et n'est pas une entreprise privée et donc a sa juste place dans un édifice comme Frédérique Back! Merci de votre écoute ».

Citoyen/citoyenne 35 :

« Pour inspiration, voici mon petit commentaire: Les autorisations devraient être allouées. Le MPQ ne produit aucun dérangement. Au contraire, ils ont eu le souci de rendre le conteneur attractif et lumineux via l'art urbain. Aussi, il assure un approvisionnement en aliments sains et locaux pour les quartiers périphériques ».

Citoyen/citoyenne 36 :

« Résidente du quartier St-Sauveur (sur la rue Durocher), travailleuse au Centre de l'environnement et adhérente active du Marché depuis plusieurs années, je souhaite déposer un commentaire en faveur de l'autorisation des activités du Marché de proximité de Québec au Centre de l'environnement. Ce service n'ayant jamais posé de problèmes à ma connaissance, je considère qu'il est même essentiel pour les résidents-es du secteur. L'offre d'aliments locaux et sains, à faible consommation en carbone, de produits médicinaux provenant du terroir, de plantes et de légumes ancestraux nous faisant découvrir par la bande notre patrimoine, et ce à juste coût dans une ambiance conviviale favorisant la participation citoyenne d'une variété de bénévoles, me semble des raisons suffisantes pour autoriser leurs activités. Ne se limitant pas à la vente de produits, le Marché organise fréquemment des activités citoyennes avec des producteurs-trices locaux-ales, ce qui en soit est une offre rafraîchissante qui se distingue par les bienfaits collectifs et individuels qu'elle procure dans le contexte actuel ».

Citoyen/citoyenne 37 :

Je suis d'accord avec cette proposition.

Citoyen/citoyenne 38 :

« Les activités du marché de proximité sont importantes et ça localisation est idéal car facilement accessible aux citoyens du quartier et les nombreux employés du 870 bénéficie d'un marché sur leurs lieux de travail. Le marché ne cause pas plus de nuisances que le reste des activités du 870. En fait, je me demande bien quelle raison autres qu'administrative pourrait bien empêcher ses activités et surtout pourquoi se passer de cette entreprises qui permet aux citoyens d'avoir accès aux producteurs d'aliments locaux ».

Citoyen/citoyenne 39 :

« Je suis très favorable à une autorisation des activités du Marché de proximité de Québec, sur les lieux actuels où elles se déroulent, soit au sein du Centre culture et environnement Frédéric Back au 870 Avenue de Salaberry. Ce lieu est facilement accessible, une clientèle nombreuse s'y rend et la densification du quartier fait en sorte qu'il est important que de telles activités demeurent dans un périmètre de marche pour les utilisateurs ».

Citoyen/citoyenne 40 :

« Je suis tout à fait d'accord avec cette autorisation. Le Marché de proximité de Québec offre un service unique et indispensable pour le quartier (et la planète) ».

Citoyen/citoyenne 41 :

« Nous sommes très inquiets de la demande de la Commission d'urbanisme de déplacer les unités extérieures du système de réfrigération du conteneur du Marché de proximité du côté de nos immeubles. Veuillez, s'il vous plaît, reconsidérer cette exigence. Nous tenons à protéger la quiétude de notre ruelle ».

Citoyen/citoyenne 42 :

« Je souhaite la modification au zonage afin d'autoriser les activités du Marché de proximité ».

Citoyen/citoyenne 43 :

« Très important service alimentaire pour les résidents-es et travailleurs-es du secteur! SVP demande à autoriser! ».

Citoyen/citoyenne 44 :

« Je suis 100% d'accord pour autoriser les activités du Marché de proximité de Québec ».

Citoyen/citoyenne 45 :

« Je suis totalement en accord avec le projet de conteneur réfrigéré! ».

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou

Réalisation du rapport

Date

Le 6 février 2024

Rédigé par

M^{me} Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications